

Restauration des habitats sur le Ruisseau de Lanhélin : les travaux ont commencé

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) vient d'engager des travaux de restauration des habitats sur le Ruisseau de Lanhélin, affluent du Meleuc situé sur la commune de Mesnil Roc'h (anciennement Lanhélin) en aval du lieu-dit Le Pont. L'objectif est de reconquérir les fonctionnalités du cours d'eau et d'assurer le maintien d'une vie aquatique et des usages en aval.



Des travaux nécessaires sur un secteur fortement dégradé

Le cours d'eau est situé sur le plateau granitique de Lanhélin en tête du bassin versant du Meleuc. Le secteur présente des dysfonctionnements qui se caractérisent par de forts débits et à-coups hydrauliques dès les périodes de précipitations puis par des assècs marqués (état de la rivière qui se retrouve sans eau) en période plus sèche. La raison en est que des travaux de surdimensionnement du cours d'eau ont été réalisés par le passé pour évacuer l'eau le plus rapidement possible.

La ripisylve (végétation se développant sur les bords du cours d'eau) est constituée de peupliers, ce qui limite grandement le potentiel écologique du secteur. Le manque d'entretien des berges et du lit du cours d'eau ont conduit à un développement anarchique des saules, lesquels freinent aujourd'hui les écoulements. Aussi, les premiers travaux ont consisté à supprimer les peupliers et à sélectionner les essences qu'il convenait de conserver (Chêne, Aubépine, Cornouiller, Saule en haut de berge).

Dans un deuxième temps, la restauration des habitats aquatiques et la diversification de supports plus propices à maintenir la vie aquatique permettront au lit mineur d'être plus fonctionnel et notamment d'améliorer ses facultés d'auto-épuration de l'eau.

Les têtes de bassin versant : des zones essentielles pour la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité

Les têtes de bassin versant correspondent au territoire situé le plus en amont de la surface d'un bassin versant. Une tête de bassin versant est une zone drainée par les petits cours d'eau proches des sources.

Les cours d'eau de têtes de bassins versants sont prédisposés à une vulnérabilité importante, qui tend vers la dégradation et l'élimination de leurs habitats. Pourtant, ces petits bassins remplissent de nombreuses fonctions :

- la régulation des flux hydriques (expansion des crues, régulation des débits d'étiages...),
- des fonctions physiques et biogéochimiques (protection contre l'érosion, épuration des eaux...),
- des fonctions écologiques (habitat pour de nombreuses espèces).

Avec leur forte diversité biologique, les petits cours d'eau des bassins versants sont d'autant plus importants qu'ils déterminent qualitativement et quantitativement la ressource en eau en aval.

Sur les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne, l'amélioration des fonctionnalités du Ruisseau de Lanhélin situé en tête de bassin versant devrait permettre de garantir un débit suffisant pour :

- diluer le rejet de stations d'épuration situées plus en aval ;
- soutenir les besoins en eau potable du territoire : le barrage de Mireloup servant à l'alimentation en eau potable du Pays de Saint-Malo est situé à l'aval de ce petit cours d'eau.
- assurer la vie des milieux aquatiques.

Cette opération est financée à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 20% par la Région Bretagne, 10% par le Département d'Ille-et-Vilaine et 20% par le SBCDol.



Contact presse : Karine HAVARD, Chargée de communication - pédagogie

Tél : 02.57.64.02.55

Plus d'infos sur le SAGE et le SBCDol sur www.sage-dol.fr

Pour en savoir plus ...

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)

Depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Son périmètre, identique à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, s'étend sur une superficie de 451 km² et rassemble 39 communes et 3 intercommunalités (Communauté de communes Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel ; Saint-Malo Agglomération ; Communauté de communes Bretagne Romantique).

Les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



Ce territoire qui concerne environ **700 km de cours d'eau et canaux**, est drainé par plusieurs petits cours d'eau côtiers qui prennent d'abord leur source sur les plateaux granitiques (Combourg, massif de St-Broladre) avant de traverser le secteur du Marais de Dol, puis de se jeter dans le même milieu récepteur : la Baie du Mont Saint-Michel.

Le SBCDol a élaboré un programme d'action sur les milieux aquatiques de ses bassins versants dans le cadre d'un Contrat Territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme a été validé le 14 juin 2019 et comporte **39 sites d'actions prioritaires sur 6 ans (2019 – 2024)**. Il a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Les actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives, aménagement de cours d'eau...),
- ...

Ces actions permettent également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...